



## REGLEMENT ENDURANCE ALTA ROCCA

L'endurance se déroulera conformément aux règles et règlements édictés par la FFM.

Les dispositions particulières sont prévues dans ce règlement :

### **PREAMBULE :**

#### FONDEMENTS DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du code du sport, la fédération française de Motocyclisme a notamment reçu délégation du ministre chargé des sports pour édicter les règles techniques et de sécurité propres aux activités motocyclistes.

#### PORTEE DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du code du sport, tout organisateur de

Manifestations motocyclistes (associations affiliées ou non à une fédération délégataire ou agréé ainsi que toute personne physique ou morale) doit respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

## LE CODE SPORTIF NATIONAL F.F.M

La réglementation édictée par la fédération française de motocyclisme précise et complète en tant que de besoin les dispositions légales et réglementaires prévues par les textes définissant l'organisation des compétitions et manifestations sportives avec engins à moteurs, ainsi que les règles techniques et de sécurité et s'applique à l'ensemble des activités organisées sous l'égide de la F.F.M

### **ART 1 : GENERALITES**

La ligue motocyclisme régionale de corse année 2024

#### **1-1 /Catégories**

**Catégorie SOLO** (Cylindrée libre, à partir de 15 ans) 1 pilote, 1 moto. Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Le pilote devra avoir 15 ans révolus minimum le jour de la course.

**Catégorie EQUIPAGE** (Cylindrée libre, à partir de 15 ans) 2 pilotes, 1 ou 2 motos. Licences admises : INTER, NCO, et IJA.

Les pilotes devront avoir 15 ans révolus minimum le jour de la course.

**Catégorie VETERANS SOLO** (Cylindrée libre, à partir de 38 ans) 1 pilote, 1 moto. Licences admises : INTER, NCO et WA.

Le pilote devra avoir 38 ans révolus minimum le jour de la course.

**Catégorie VETERANS EQUIPAGE** (Cylindrée libre, à partir de 38 ans) 2 pilotes, 1 ou 2 motos. Licences admises : INTER, NCO et LJA.

Les pilotes devront avoir 38 ans révolus minimum le jour de la course.

**Catégorie JUNIOR** (125cc 2t uniquement à partir de 13 ans jusqu'à 18 ans) 1 pilote, 1 moto.

Licences admises : INTER, NCO, NJ3C et LJA.

Le pilote devra avoir 13 ans révolus minimum le jour de la course et ne pas avoir 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**Catégorie Electrique** (à partir de 15 ans) 1 pilote, 1 moto. Licences admises : NCO et LJA.

## **1-2/ Récompenses**

3 Premiers du Scratch	3 Premiers Vétéran Equipage	3 Premiers Féminin
3 Premiers des Solo	3 Premiers Vétéran Solo	3 Premiers Electrique
3 Premiers Equipage	3 Premiers Junior	

## **1-3/ Chronométrage par transpondeurs**

Le Chronométrage s'effectue par transpondeurs (1 par équipage). Ils seront distribués le matin de l'épreuve.

Ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de l'épreuve.

Une caution de 150€ est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du transpondeur.

## **ART 2 : ENGAGEMENT**

### **2-1/ Modalités d'engagement**

Les engagements à l'épreuve :

Inscription uniquement sur le site internet : [www.ffm.engage-sport.com](http://www.ffm.engage-sport.com)

Le montant de l'engagement pour 2024 en **solo** est fixé à **90€**

Le montant de l'engagement pour 2024 par **équipage** est fixé à **120€**

Le montant de l'engagement pour 2024 en **junior et électrique** est fixé à **60€**

**ATTENTION** : Les inscriptions seront closes 4 jours avant l'épreuve (**pas de délai supplémentaire**)

En cas d'absence injustifiée, le droit d'engagement sera encaissé par le club organisateur.

Pour Infos : **MOTO CLUB VALINCO** chez Charles Bultez 20113 Olmeto

Tel : 06.17.29.57.22 (Secrétaire)

Email : [motoclubvalinco@yahoo.fr](mailto:motoclubvalinco@yahoo.fr)

## **ART 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Tout pilote devra être passé aux contrôles administratif et technique pour pouvoir participer à l'épreuve.

### **/Catégorie Solo**

Épreuve comportera 1 tour de reconnaissance **OBLIGATOIRE** ,1 tour chronométré pour déterminer l'ordre du placement sur la ligne de départ pour la course de 03h00.

### **/Catégorie Equipage**

Épreuve comportera 1 tour de reconnaissance **OBLIGATOIRE (pour les 2 pilotes)** ,1 tour chronométré pour déterminer l'ordre du placement sur la ligne de départ (1 des deux pilotes) pour la course de 03h00.

### **/Catégorie Junior**

Épreuve comportera 1 tour de reconnaissance **OBLIGATOIRE** , 1 tour chronométré, puis 1 course de 1h00 (Dernière heure). Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la ligne de départ pour la course.

### **/Catégorie Electrique**

Epreuve comportera 1 tour de reconnaissance **OBLIGATOIRE**, (pas de chronos), puis 1 course de 1h00 (Dernière heure). Départ derrière les Juniors.

## **3-1/Horaires**

Pour un bon déroulement de l'épreuve, un plan de journée a été établi par l'organisateur.

### **Plan de la Journée**

Contrôle Administratif et Technique

Essais/Qualifications /Course

Podium/Récompenses

L'organisateur définira le jour et les horaires

## **ART 4 : DISCIPLINE CONTROLE TECHNIQUE ET CHANGEMENT DE MACHINE**

### **4-1 /Comportement**

**Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct. Il est responsable des ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation des entraînements ou d'une course, il est tenu de respecter les**

**consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve. Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.**

#### **4-2 / Communication, arrêt**

Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par des Officiels de l'épreuve).

#### **4-3 / Contrôle Technique**

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote) participant à l'épreuve, devront être contrôlées, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Une attention particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. La protection dorsale est obligatoire et doit être présentée lors du contrôle.

#### **4-3 / Changement de machine sur une épreuve**

Lors d'une épreuve, il ne sera pas possible de changer de machine (1 machine pour un pilote solo et jusqu'à 2 machines pour un équipage) sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique. Le changement (prêt) ne sera pas accepté, dans le cas contraire le pilote sera disqualifié.

#### **4-4 / Plaques**

Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément aux Règles Techniques FFM.

#### **4-5 / Sanctions**

### **Récapitulatif des sanctions**

#### **VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Machine non conforme	Départ refusé
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1er avertissement : 1 tour 2e avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	Départ refusé

---

### **PISTE**

Couper volontairement le circuit balisé	Disqualification
Prendre la piste en sens inverse y compris dans les stands	Disqualification

### **STANDS**

Non respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération	1ère infraction : avertissement 2e infraction : 1 tour 3e infraction : disqualification
Fumer dans les stands	Disqualification

### **ASSISTANCE DANS LES STANDS**

Assistance contraire au règlement	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 minute 2 <sup>e</sup> infraction : 1 tour
-----------------------------------	--

### **RAVITAILLEMENT**

En dehors des stands	Disqualification
Moteur en marche	Disqualification

### **REGLES ENVIRONNEMENTALES**

Non utilisation du tapis environnemental	1 tour
Tear off	Interdit

## **ART 5 : RECLAMATIONS**

Les réclamations devront être formulées par écrit, accompagnées d'un chèque de 75 € libellé à l'ordre de la LMRC et adressées au directeur de Course de l'épreuve.

Délais : - dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée, ou aussitôt après le contrôle technique. S'ajoutera un chèque de 75 € si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 150 € pour un moteur 4T.

Toute réclamation sera examinée par le jury de l'épreuve en première instance et si nécessaire par le Tribunal régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

## **ART 6 : LES OFFICIELS**

Le club organisateur désignera ses officiels

### **6-1 / Les missions du délégué**

Le délégué (détenteur d'une qualification de directeur de Course ou Commissaire Sportif 1<sup>er</sup> degré) est de droit l'Arbitre, son rôle est de :

- Conseiller les organisateurs
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Veiller à l'application du Règlement
- Vérifier l'établissement des Classements

## **ART 7 : CLAUSES PARTICULIERES**

En cas d'annulation de l'épreuve, le club organisateur est tenu de rembourser les droits d'engagements versés par les pilotes. Toutefois le montant des frais administratifs sera retenu.

En cas d'intempérie le club reportera l'épreuve aucun engagement ne sera remboursé.